



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM salue l'annonce des membres du premier conseil d'administration de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux

Toronto (Ontario), le 22 juillet 2016 – L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) salue l'annonce faite aujourd'hui des membres du tout premier conseil d'administration de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC). La nomination des 15 nouveaux membres du conseil d'administration est une étape essentielle pour mettre en place le nouvel organisme de coopératif en matière de réglementation dont le lancement prévu est en 2018.

« L'ACCVM se porte garante du soutien sans réserve des sociétés et professionnels qui en font partie pour aider le conseil d'administration nouvellement nommé à s'acquitter de ses fonctions », a déclaré Ian Russell, président et chef de la direction de l'ACCVM. « Nous sommes convaincus que sous la direction efficace de son président, William A. Black, le nouveau conseil d'administration de l'ARMC mettra en place l'approche et le plan stratégique nécessaires pour créer au Canada des marchés des capitaux compétitifs, efficaces et équitables au bénéfice des investisseurs canadiens et des petites et grandes entreprises partout au pays. De telles mesures contribueront énormément à la croissance et à la prospérité économiques de la nation ».

L'ACCVM est persuadée qu'avec le temps, lorsque l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux aura fait la preuve de la justesse de son approche, de son efficacité, de sa dimension nationale et de son imputabilité, les provinces et territoires qui ne participent pas encore à ce projet coopératif voudront y adhérer pour créer au Canada un véritable cadre réglementaire national sur les valeurs mobilières. Les Canadiens ne méritent rien de moins.

Au sujet de l'ACCVM

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses [133 membres](#) qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à

mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Michael Gotzamanis
Directeur principal des communications
Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416 687-5475 – ligne directe au bureau
416 320-6920 – cellulaire
mgotzamanis@iac.ca